

# UNE DPR QUI MANQUE DE LUCIDITÉ ET DE PRAGMATISME SUR L'ENVIRONNEMENT

RÉACTION DE CANOPEA À LA SORTIE DE LA NOUVELLE DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE WALLONNE 2024-2029

# ANALYSE GÉNÉRALE

Dans sa Déclaration de Politique Régionale (DPR), le nouveau gouvernement de Wallonie déclare d'entrée de jeu qu'il veut faire "face au changement climatique et protéger la biodiversité avec lucidité et pragmatisme" (P.5 de la DPR). A la lecture du texte de 112 pages, Canopea ne peut que regretter au contraire un manque de lucidité et d'ambition face aux enjeux environnementaux et aux moyens d'y répondre. Certaines propositions, notamment en matière de rénovation énergétique, d'aménagement du territoire ou de biodiversité sont toutefois positives.

#### **NOTE GLOBALE - MÉTHODOLOGIE:**

En juillet 2023, Canopea a publié son mémorandum régional. Le mouvement environnemental y listait 75 mesures prioritaires pour que la Wallonie se mette sur une trajectoire qui permet le maintien d'une planète viable. Ces mesures concernent le climat, la biodiversité, mais aussi l'économie ou la gouvernance environnementale. Nous avons évalué si ces mesures se retrouvaient dans la DPR (avec une note de 1 à 5). La note globale attribuée à cette DPR est une moyenne de ces différentes notes par thématiques.

# ANALYSE PAR THÉMATIQUE

#### **CLIMAT**

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

L'objectif de neutralité carbone en 2050 et l'objectif de -55% sont repris par la déclaration. C'est positif. Mais, à sa lecture on se demande comment le Gouvernement entend atteindre ces objectifs climatiques. On peut rejoindre le gouvernement sur le fait que le PACE 2030 est trop flou et devrait être priorisé en fonction des impacts, mais cela arrivera de manière bien trop tardive alors que c'est l'objectif 2040 qui devrait déjà être préparé. Enfin, le climat est incroyablement absent de cette DPR.



**EVALUATION** 



Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Mettre en œuvre le PACE 2030, en suivant annuellement les trajectoires d'émissions sectorielles et en prenant des mesures correctrices si nécessaire.		La révision du PACE 2030 en 2025 est surprenante. D'autant que le PACE 2040 n'est pas mentionné. Mais si réellement les mesures sont évaluées en termes d'impact et permettent le respect des –55 % en 2030, alors pourquoi pas. Mais il ne restera alors pas de temps pour le mettre en œuvre.
Définir les budgets d'émissions à l'horizon 2040 et une réduction d'au moins 95 % des émissions de GES en Wallonie en 2040 par rapport à 1990.		
Élaborer et adopter un PACE 2040 au plus tard en 2028, conformément à l'Accord de Paris.		Pas mentionné. Mais il va bien falloir le faire. L'objectif de neutralité carbone en 2050 est bien présent.
Mettre en place des mesures d'adaptation dans tous les secteurs pour renforcer la résilience wallonne face aux manifestations de plus en plus fortes des changements climatiques, en assurant des mécanismes de solidarité au sein de la société wallonne et avec le reste du monde (pays du Sud en particulier).		L'adaptation à l'inverse de la mitigation est bien présente dans la DPR. Nous mettrons nos compétences au service du plan d'adaptation annoncé.
Abandonner sans délai les politiques qui aggravent la crise climatique, notamment celles qui prolongent la dépendance structurelle aux énergies fossiles.		Pas de mention de mesures pour diminuer notre consommation de gaz ou de mazout (interdiction chaudière, véhicule thermique) à part le cadastre et le plan de sortie des aides publiques.

Doter la Wallonie des ressources humaines nécessaires à la transition vers une socié- té décarbonée, tant au sein des pouvoirs publics que des filières d'emploi privé	(><)	Aucune allusion dans la DPR à la transition juste, ou aux besoins en main d'œuvre dans les métiers de la transition environnementale même pour la rénovation! Satisfait que le comité d'experts demeure. L'administration du climat n'est pas évoquée.
Un cadastre des soutiens public aux énergies fossiles et un plan de sortie.		Le cadastre est une obligation européenne et la sortie de l'aide publique aux énergies fossiles est requise notamment par l'UE dans le semestre. Nous nous réjouissons donc que la mesure soit reprise même si la liste exhaustive de critères prévalant sur le critère environnemental pose question.

# **BIODIVERSITÉ**

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Très peu d'ambition, les objectifs sont surtout basés sur la mise en œuvre des obligations européennes telles que 5% du territoire sous protection forte (au lieu de 10%, un objectif inatteignable pour 2030) et la restauration des habitats en mauvais état de conservation d'ici 2050.

La biodiversité n'est toujours pas perçue comme une thématique transversale.

On peut relever le souhait de voir publiée la cartographie du réseau écologique mais nous regrettons qu'elle n'est pas rendue contraignante.

Une stratégie forestière est bien prévue mais il ne faut pas oublier qu'elle existe déjà et qu'elle est le fruit d'un consensus fort entre tous les acteurs de la forêt et de la filière bois.





Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Atteindre l'objectif de 30 % d'espèces et d'habitats menacés en bon état de conservation d'ici 2030.		Les 30% ne sont pas cités mais sont prévus dans la Loi de la Restauration de la Nature.
Atteindre l'objectif de 30 % du territoire sous statut de protection, dont 10 % en réserves naturelles.		5% d'ici 2030 étant l'objectif de la stratégie biodiversité que nous défendons, c'est un objectif honnête.
Utiliser le réseau écologique pour définir les priorités de protection et restauration de la biodiversité en Wallonie d'ici 2030	<u></u>	C'est ce que nous avions demandé mais cette cartographie du réseau écologique ne sera que "indicative". Elle ne servira pas à prioriser les actions de protection et de restauration mais sera plutôt un outil d'aide à la décision pour le déploiement de l'énergie et l'agriculture.

Améliorer l'état de conservation de la bio- diversité en milieu agricole	<u>(:)</u>	Le Gouvernement entend "poursuivre" les mesures de restauration et non les améliorer.
Faire de la protection de la biodiversité un enjeu transversal de la politique wallonne.		Il n'est fait mention de la biodiversité dans la DPR que dans les parties agriculture, nature et environnement.
Renforcer le rôle de l'Administration dans ses missions en lien avec la biodiversité et encourager les autres acteurs publics.		Aucune mention
Développer la recherche en matière de conservation de la nature.		Aucune mention
Faciliter l'accès à la nature et à des es- paces verts de qualité pour tou·te·s.		Pas de mention d'accès à la nature mais plutôt de végétali- sation des zones habitées.
Reconnecter la population à la nature et à réinterroger notre rapport au vivant		Plus ou moins.
Développer une gestion forestière qui favorise la biodiversité et la pérennité des services éco-systémiques.		Nos demandes se retrouvent dans la stratégie forestière mais ici ils parlent de mettre en place une stratégie, nous espèrons que c'est bien la même.
Favoriser des pratiques de chasse mieux adaptées aux attentes de notre société.		Pas grand-chose, c'est décevant.
Transposer la directive européenne : « Healthy Soil» qui sera adoptée en juin 2023.	<u>:</u>	La protection des sols devrait percoler au- delà du décret sols : la Wallonie devrait adopter une stratégie intégrée et pour cela quitter l'approche en silo! L'approche de la DPR est pour le moins un peu superficielle  Nous saluons la volonté de consolider les connaissances de l'état des sols forestiers et agricoles et nous appelons à ce que le Gouvernement inclue dans cette démarche les sols urbains.

#### **ENERGIE**

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

La transition énergétique repose sur un triangle composé de l'efficacité, de la suffisance et des renouvelables. Ces deux derniers piliers étant soit absents, soit très peu développés (partie intéressante sur le photovoltaïque mais plutôt décevante pour l'éolien), on se demande comment le gouvernement entend agir.

La DPR contient certaines pistes intéressantes en matière de logement ou d'aménagement du territoire. Mais dans les autres secteurs on semble être au moins en mode BAU (Business as usual). En revanche, la DPR fait la part belle à des technologie loin d'être éprouvées, comme l'Hydrogène "bas carbone" (ce qui est flou) sans visiblement se poser la question de sa production durable. On souligne positivement l'attention portée aux réseaux. Enfin, la volonté de fusionner les GRD est positive. Mais rappelons que «encourager la fusion des GRD" était déjà dans les précédentes DPR...







Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Un plan de réduction et d'adaptation de nos consommations d'énergie à court, moyen et long terme qui active les leviers de la so- briété, de l'efficacité et de la flexibilité.		Nous avons eu beau chercher, aucune incitation à un usage même rationnel de l'énergie n'apparait dans cette DPR La flexibilité tant résidentielle que dans les entreprises est plus développée.
Intégrer ces scénarios « low demand » dans les politiques publiques sectorielles et dans les plans de développement d'infrastructure.		L'absence de la moindre allusion même à une utilisation ra- tionnelle de l'énergie nous ramène 30 ans en arrière.
Soutenir et favoriser les initiatives ci- toyennes dans le développement et le financement des projets d'énergies re- nouvelables en créant un fonds énergie citoyenne		Le renouvelable citoyen pour embarquer les Wallons dans la transition renouvelable n'est pas mentionné comme d'ail- leurs aucun autre levier
Assurer une intégration territoriale opti- male de l'éolien.		L'objectif du PACE n'est plus mentionné tandis que l'éolien semble plus présenté comme un problème que comme une solution. L'exclusion pure et simple en fôret va rendre les objectifs du PACE difficiles à atteindre. La DPR ne dit pas grand chose de la manière dont la Wallonie va devoir répondre au prescrit européen notamment les zones d'accélération renouvelable.

Favoriser le développement des commu- nautés d'énergie y compris pour les mé- nages précarisés.	Un paragraphe assez volontariste sur le développement des communautés d'énergie. Il manque clairement un "renouve- lable " après le mot "communauté"
Accompagner le développement des in- frastructures (réseaux électrique, instal- lation renouvelable).	La gestion des réseaux énergétique est la partie de la DPR la plus spécifique sur les questions d'énergie avec un approche coût/bénéfice qui semble ouvrir toutes les pistes de gestion y compris la flexibilité et plusieurs initiatives de gouvernance (dont la fusion des GRDs).

# **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

On peut se réjouir de voir apparaître dans ce chapitre le très attendu "plan de révision progressive des zones destinées à l'urbanisation ou non".

Le Gouvernement annonce qu'il «mettra l'accent sur la qualité de vie des villes et villages en ce compris la cohésion sociale, la préservation des terres agricoles et des espaces verts ainsi que sur la biodiversité". Cette affirmation est malheureusement démentie par quelques mesures laissant percevoir une méfiance profonde vis-à-vis de la participation citoyenne, ainsi qu'une vision en silos, notamment à propos des enjeux liés à la qualité des sols et vis à vis des solutions de mitigation des effets des dérèglements climatiques.

Parmi les projets prometteurs, on épinglera les évaluations de la mise en œuvre du CoDT et du SDT, le soutien aux communes pour la réalisation de leur SDC ainsi que l'élaboration d'un référentiel sur la régénération du bâti pour en accélérer la réutilisation et la rénovation.



Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Mettre en œuvre le freinage de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols no- tamment via les schémas de développe- ment communaux (SDC).		Correspond à la demande de Canopea sur l'accompagne- ment des SDC, mais nous attendions une mesure transver- sale vis-à-vis des élu·es et des agent·es communaux·ales pour les soutenir dans leur lutte contre l'artificialisation.
Sanctuariser les zones non urbanisables du plan de secteur, en particulier les zones agricoles et forestières.		Pour nous, il est inacceptable qu'un "plan de révision pro- gressive des zones destinées à l'urbanisation ou non" ne soit mis en place que pour organiser le calcul d'éventuelles compensations, de quelque nature qu'elles soient. Il doit s'agir au contraire d'une stratégie globale de protection des sols et, à travers eux, de la biodiversité et de la population.

	I	
Adapter le territoire pour faire face au dé- règlement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.		L'adaptation aux dérèglements climatiques doit s'accom- pagner impérativement de mesures qui freinent l'effondre- ment de la biodiversité et ce, en s'appuyant sur les solutions basées sur la nature.
Soutenir l'attractivité et l'accessibilité des centralités en les consolidant et en y inté- grant une infrastructure verte de qualité.		Bonne association des deux idées de l'habitabilité et des in- frastructures vertes ; cependant il est important d'étoffer cette base. Par ailleurs, il nous paraît impératif que la notion d'in- frastructure verte soit implémentée durant cette manda- ture à la fois dans les politiques de la ville, de logement et d'aménagement du territoire.
Se doter d'outils de gestion des stocks de terrain disponibles et d'indicateurs objec- tifs et uniformisés du taux d'occupation des parcs d'activités économiques (PAE).		Une stratégie concrète qui demande à être accompagnée par un comité de pilotage composé des forces vives de tous les pans de la société (associations environnementales y-compris).
Valoriser le « déjà-là » : maintenir, réutili- ser, rénover, transformer le bâti existant et privilégier le recyclage foncier (réutili- sation prioritaire des terres déjà artificia- lisées, dont les friches).		Très orienté économie et industrie, mais la DPR va dans le bon sens.
Participation citoyenne.		Il semble que la DPR vise à restreindre le droit de participation aux enquêtes publiques! Cette mesure s'oppose diamétralement à ce que nous demandons!!!! La participation citoyenne est un des marqueurs de la vitalité de l'exercice démocratique. Canopea s'inquiète dès lors de lire que l'expression citoyenne est réduite à la défense d'intérêts particuliers (NIMBY) et que la participation à des processus de consultation citoyenne (dont l'enquête publique, obligatoire selon le CoDT) pourrait être restreinte selon des critères subjectifs ("attester d'un intérêt à la cause") ou géographiques.

# **BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ET TERTIAIRES**



#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

La mesure phare, la diminution des droits d'enregistrement est favorable car elle améliorera la mobilité résidentielle. Nous regrettons qu'elle ne soit pas conditionnée à des travaux de rénovation. L'objectif en matière de rénovation reste (on parle de tripler le rythme de rénovation) mais le nouveau gouvernement propose de changer d'approche, en tout cas pour le soutien. On passerait des primes au tiers investisseurs et aux prêts à taux 0 (via l'épargne). Pourquoi pas, mais rappelons que les systèmes de tiers investisseurs ont déjà été testés et nécessitent un soutien public (de type prime) pour s'avérer suffisamment attractifs... La volonté de rationaliser les structures publiques, notamment pour l'accompagnement des rénovateurs pourrait être positive.







Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Implémenter une obligation de rénovation pour les locations et après changement de propriété.		Comme dans l'ensemble de la DPR, le gouvernement n'envisage même pas l'interdiction de louer des passoires énergétiques. Sans ce type de mesure on se demande comment atteindre les objectifs annoncés.
Simplifier et cibler le régime des primes et prêts à taux zéro.	<u>:</u>	Entre les lignes de la DPR, on comprend que les primes se- ront très fortement revues à la baisse. Il y a aussi pas mal de passages visant à améliorer la gouvernance et à simplifier l'octroi des aides, ce qui nous semble une bonne chose.
Favoriser la mobilité résidentielle, la division.		Rien sur la division mais la mesure principale annoncée, la baisse drastique des droits d'enregistrement devrait aug- menter la mobilité résidentielle.
Interdire les chaudières mazout et prépa- rer la sortie des chaudières gaz.		Pas sûr que la Commission européenne sera d'accord avec le manque assumé d'ambition sur cette mesure.
Créer une agence de la rénovation pour sensibiliser, former et accompagner à la rénovation.		Une rationalisation des services publics au sein d'une seule Agence de l'Habitation peut être positive.

Pour les ménages les plus précarisés, pro- poser un modèle d'accompagnement sur la sélection des travaux, le choix de l'entre- preneur (via un marché public global géré par la région), le suivi des travaux, la ré- ception et le contrôle.	L'attention sur les besoins d'accompagnement des mé- nages précarisés est une bonne nouvelle. Il n'est pas pré- vu toutefois d'accompagnement spécifique ce qui nous semble nécessaire.
Lutter contre les logements inoccupés.	Cette proposition est alignée avec les demandes de Ca- nopea. La lutte contre le logement inoccupé doit être une priorité et nous rappelons au Gouvernement que l'optimisa- tion de la sous-occupation du parc de logements résiden- tiels doit être également étudiée et facilitée.

# **MOBILITÉ**

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

En 2017, la Wallonie adoptait la vision FAST puis la déclinait en stratégies régionales de mobilité personnes (SRM I) et marchandises (SRM II). S'il est rapidement fait mention de FAST et sur une volonté de mettre en place les conditions d'une bonne intermodalité, la DPR est muette sur les SRM et sur le besoin de renforcer ces outils dans un contexte d'aggravation des défis environnementaux... Pas de stratégie, pas de monitoring et pas de mention des moyens budgétaires qui seront mobilisés (ceci étant particulièrement criant pour les modes actifs). Le chapitre mobilité de la DPR manque cruellement de robustesse.

Pire: la nouvelle majorité envisage l'accroissement du réseau routier "aux endroits opportuns", soutient les sports moteurs (vecteurs majeurs de maintien de la mythologie automobile dans nos sociétés) et affirme sa volonté de développer le transport aérien.





Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Mettre en œuvre la vision FAST et propo- ser des objectifs 2035 et 2040 compatibles avec l'Accords de Paris. Opérationnaliser la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM), volets personnes et mar- chandises.		Simple mention de la vision FAST, aucune mention de la SRM et pas d'objectifs de décarbonation 2035 et 2040.
Poursuivre la réforme de la taxe de mise en circulation (TMC) entreprise en 2023 pour rendre le signal-prix plus efficace et donc orienter les achats vers des LISA Cars (voitures de poids et de puissance limités).		Aucune prise en compte de la nécessité de réorienter le marché vers des véhicules plus modestes.  Pas de mention d'une volonté de rendre le signal-prix plus efficace.

Réduire la vitesse maximale autorisée (VMA) à 100 km/h sur autoroute, 70 km/h sur les voiries interurbaines et 30 km/h en agglomération.		La gestion dynamique des vitesses est un outil d'amélioration de la sécurité routière, mais il ne répond pas au problème de la vitesse de manière systémique. A contrario, une réduction de la VMA a des bénéfices sur la sécurité routière (effets à court et moyen/long terme) mais également sur la consommation d'énergie, les émissions (CO2 et polluants locaux) et le bruit.
Augmenter significativement le nombre de sites propres pour les bus afin d'en amélio- rer la vitesse commerciale et la ponctualité.		Aucune mention des sites propres.  Une volonté de renforcement de l'offre de transports en commun (notamment soirée et WE).  Une recherche de "simplification tarifaire" mais sans réelle intégration, loin de l'idée d'un billet unique pour un trajet impliquant plusieurs opérateurs.
Investir au minimum 110 millions d'euros par an (soit 30€/pers/an) dans la politique piétonne pour que chaque commune wallonne dispose d'un réseau de cheminements piétons efficaces, sûrs et confortables en 2030.		Si l'objectif est bien là, il n'est aucunement fait mention des moyens budgétaires qui lui seront alloués.  On voit mal comment dégager ces moyens dans un contexte de très grande austérité budgétaire et vu la volon- té d'étendre le réseau routier.
Investir 110 millions d'euros par an dans le développement d'infrastructures cy- clables sécurisées et confortables.	<u>:</u>	Mêmes commentaires que pour les cheminements piétons.
Initier la mise à jour de l'atlas des voiries communales et le mettre à disposition du citoyen.		Aucune mention
Réduire le nombre de vols autorisés au départ des aéroports wallons.		La DPR insiste fortement sur le soutien que le Gouverne- ment apportera aux deux aéroports régionaux dans le dé- veloppement de leurs activités.
Soutenir financièrement le développe- ment du transport intermodal en Wallonie.		Pas de mention explicite du soutien financier.  Néanmoins, une volonté claire de mettre en place les conditions d'une bonne intermodalité.  Pour le fret il n'est pas fait mention de la manière de stimuler l'usage des terminaux intermodaux. De plus les projets fluviaux sont des projets déjà en cours Une ambition limitée donc.

#### **AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

#### <u>Agriculture</u>

Le prochain gouvernement souhaite poursuivre le soutien à l'agriculture bio sans toutefois en préciser les objectifs chiffrés. Une stratégie de recherche coordonnée sera mise en place pour tendre "vers une agriculture plus durable". Cependant, l'approche "réduction/substitution des pesticides" reste la plus explicite; les approches systémiques reconnues qui s'appuient sur un partenariat avec la nature comme l'agroécologie ne sont pas évoquées.

#### Alimentation

Pour l'alimentation, il y a une volonté de centralisation des politiques agroalimentaires mais en renforçant un seul acteur - l'APAQ-W - plutôt qu'en soutenant les conseils de politique alimentaire - comme le CwAD - qui intègrent les acteurs de l'ensemble du système alimentaire. La lutte contre le gaspillage alimentaire est prioritaire mais aucune évaluation du plan REGAL, qui existe depuis deux législatures, n'est prévue (alors qu'il est insuffisant puisque nous restons un des pays européens les plus gaspilleurs). Le gouvernement évoque le concept de one health (santé humaine et planétaire) mais sans parler du rééquilibrage de l'assiette vers plus de végétal, pourtant essentiel pour réduire notre empreinte carbone et pour la santé des citoyens wallons.





Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Soutenir l'agriculture qui collabore avec la Nature : au moins 30 % de surfaces en agri- culture biologique en 2030 avec un maillage écologique restauré afin d'assurer la fonc- tionnalité de l'écosystème agricole.		Pas d'objectifs chiffrés sur les produits locaux ou bios dans les cantines comme s'il y avait une équivalence.
Etablir des zones tampon, avec un couvert végétal permanent le long des zones ré- sidentielles, des zones fréquentées, des aires protégées et des zones de protection de captage,		Ce terme de zones tampon n'y figure pas, ni le couvert végétal.
Une organisation de producteurs à l'échelle du territoire wallon qui stimule et connecte l'offre et la demande pour les filières viandes bovines bio.	<u>(:</u> )	On ne parle pas spécifiquement de la filière viande.

Développer, expérimenter, documenter, diffuser et rendre accessibles les pratiques qui permettent de travailler en partenariat avec la nature.	« Partenariat avec la nature », agroécologie, permaculture, aucun de ces mots ne figure dans la DPR.  Concept de one health.  On est dans une politique de substitution par des produits moins dangereux, pas dans une remise en question du modèle agricole conventionnel.  Le principe de précaution et Science-based sont antagonistes : "Le principe de précaution vise à permettre aux décideurs de prendre des mesures de protection lorsque les preuves scientifiques relatives à un danger pour l'environnement ou la santé humaine sont incertaines et que les enjeux sont importants".
Donner la priorité à la fonction nourricière de la terre (plutôt qu'à des fins énergé- tiques) tout en préservant et restaurant la biodiversité ordinaire.	La DPR reste très floue sur cette mesure. La réorientation de la politique énergétique dans le monde agricole n'étant pas spécifiée
Améliorer la gouvernance alimentaire en soutenant le développement des Conseils de politique alimentaire (CPA) à diffé- rentes échelles de territoire.	Nous regrettons que le GW ne se soit pas appuyer sur l'avis du CWAD signé par l'ensemble de ses membres - dont l'APAQ-W - qui demande, d'évaluer de manière plus générale l'organisation actuelle de l'ensemble des lieux de consultation sur les questions agricoles et alimentaires en Wallonie, en ce compris le CwAD, afin d'en améliorer l'efficacité et en évitant leur démultiplication et de garder et structurer un lieu de dialogue et de force de proposition sur le système alimentaire, et en clarifier les fonctions afin de veiller à ce qu'il soit efficace et au service de la transition vers un système alimentaire durable.  Il n'y a pas de mention des conseils de politiques alimentaires pourtant faisant partie de la stratégie wallonne pour une alimentation durable.
Encourager la diminution de la consomma- tion de viande vers les limites recomman- dées par l'OMS en excluant la viande issue d'élevage hors sol et industriel.	ll n'y a rien sur l'équilibre de l'assiette même via la porte santé.
Evaluer le plan d'actions « REGAL » et ajus- ter les actions de manière à réduire le gas- pillage alimentaire en Wallonie de 50% d'ici 2030	Il manque le volet évaluation ! Le gaspillage après avoir dimi- nué réaugmente depuis 2018, malgré deux plans REGAL. La Belgique est un des pays plus mauvais élèves européens en matière de gaspillage.

### **INDUSTRIE**

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Sans surprise, l'industrie occupe une place majeure dans cette DPR et parfois l'environnement est mentionné, soit pour orienter les politiques industrielles soit pour transformer l'outil. En revanche, les aides à l'entreprise et à l'industrie ne seront que peu conditionnées à des critères environnementaux ou climatiques. On peut également regretter que la stratégie industrielle ne repose pas sur les besoins réels de la population.



**EVALUATION** 



Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Le Gouvernement doit définir plus précisé- ment sa vision industrielle 2050.	<u>:</u>	La volonté de faire de la stratégie S3 un outil de politique industrielle au sens large est positive. Mais cette impression est très vite contrecarrée par de nombreuses allusions à d'autres secteurs prioritaires non durables (aéroport,) (P19) et par la révision annoncée de cette stratégie (P17).
Des aides à la compétitivité ciblée, proportionnée et conditionnée.	<u>:</u>	Recentrer la politique d'investissement de WE est très positif si le ciblage s'aligne sur la stratégie S3.  Aussi, notons un chapitre spécifique sur le soutien à l'économie sociale positif. Le Gouvernement ne semble pas envisager une conditionnalité environnementale pour aucune aide.
Mettre les besoins réels au cœur des choix de production.		Produire en fonction des besoins n'est pas encore un pres- crit rentré dans le cadre mental de ce gouvernement.

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Si la DPR mentionne que le sujet n'est plus considéré comme "accessoire" pour les entreprises, on peut regretter qu'il soit traité comme tel par le futur Gouvernement. Dans l'ensemble, le Gouvernement entend poursuivre ce qui a déjà été fait (conventions carbone, plan Circular Wallonia), mais sans aller vraiment plus loin. S'il compte renforcer le respect des critères ESG, il insiste surtout sur le fait de ne pas recourir au gold plating. En gros, ne pas aller plus loin que ce qui nous est imposé. Au niveau des consommateurs, on peut aussi regretter un calme plat, au mieux une sensibilisation sur les comportements néfastes, mais rien (ou très peu) sur une limitation de la publicité ou sur la consommation de plastiques.



**EVALUATION** 



Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Interdire la publicité pour des biens ou ser- vices contribuant largement à la crise cli- matique et à la destruction de la planète.		Le terme publicité intempestive ne veut pas dire grand- chose. Et on mise sur la sensibilisation, ce que les publici- taires prônent sans cesse et essayent d'ailleurs de prendre à leur charge en échange de pouvoir continuer à faire de la pub (auto-régulation par le secteur).
Faire évoluer les mécanismes REP (Res- ponsabilité élargie des Producteurs) vers des cadres contraignants et multiac- teur·rice·s.		Il n'est pas prévu de rendre les mécanismes REP plus contraignants. La DPR prévoit toutefois de les rendre plus robustes, ce qui reste flou.
Suppression totale des emballages à usage unique.		La DPR prévoit uniquement une évaluation du bilan envi- ronnemental des emballages plastiques à usage unique. C'est bien trop peu ambitieux d'autant que ces évaluations existent.
Exemplarité des pouvoirs publics en ma- tière d'achats circulaires		La DPR est floue sur le sujet voire contradictoire, elle entend péréniser la politique existante en matière d'achat public responsable (P108) et l'améliorer (P90). Il est pourtant urgent de la renforcer d'autant que l'administration a mené une réflexion sur la manière de le faire.

# FINANCE ET GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

La DPR, dans son introduction, vise un objectif important : le but est d'aller vers une "nouvelle société de bien-être partagé". La croissance n'est, en soi, plus un objectif, ce qui est très positif. On peut regretter, cependant, que le reste des éléments liés à la finance et à la gouvernance économique ne touchent que très (très) peu à autre chose qu'une aide aux entreprises relativement standard : pas de contraintes par rapport aux entreprises en termes ESG, pas (ou peu) de verdissement des outils de financement publics, pas de mécanismes propres au financement de la transition (si ce n'est via la mobilisation de l'épargne privée). Une ambition prometteuse, donc, mais qui est loin de se concrétiser ensuite.







Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Ancrer les indicateurs de prospérité alter- natifs au PIB dans la décision politique.		La DPR prend comme boussole le bien être partagé et non la croissance. Nous voulons y voir une évolution très positive.
Une task force consacrée au financement de la transition.		La question du financement de la transition environne- mentale est évoquée uniquement via une mobilisation de l'épargne. La révision du plan de relance, y compris les PAP 3, est préoccupante. Plus préoccupant, des parties telles que celles consacrées au financement public n'abordent pas la durabilité Seulement la compétitivité.
Encourager les entreprises à intégrer un objectif SE via l'établissement d'une raison d'être sociale et environnementale ou en créant des entreprises à mission.		Le gouvernement s'inscrit complètement dans une poli- tique de soutien non assortie de bâton Nous savons que ça ne suffira pas.
Verdir la politique d'investissement de Wallonie entreprendre.	<u>:</u>	La mesure est abordée. Son effectivité dépendra du fait de savoir si les secteurs stratégiques identifiés sont les DIS de la stratégie S3, ou plus largement tous les secteurs abordés dans la partie industrie (P13) aviation, espace, ce qui semble plutôt être le cas

#### **GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE**

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Rationalisation, optimisation, simplification... sont les leviers principaux d'une meilleure gouvernance pour le nouveau Gouvernement wallon. Davantage de transparence dans la gestion publique est également présentée comme un levier d'action. Et Les bonnes pratiques testées dans le cadre du plan de relance comme la fixation d'indicateurs, ou des évaluations ex post et ex ante sont plutôt positives.

Pour améliorer la démocratie participative, le Gouvernement wallon fait référence aux recommandations de la commission délibérative du Parlement wallon sur l'implication des citoyens (composés de citoyens tirés au sort ET de députés) mais en ne mentionnant que les consultations populaires à "opérationnaliser". Il fait donc fi des 3 autres blocs de recommandations incluant la mise en place d'un conseil citoyen permanent et les outils pour améliorer la participation et le dialogue entre élus et citoyens.

**EVALUATION** 



Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Institutionnaliser une assemblée ci- toyenne permanente tirée au sort, ados- séeau Parlement wallon pour délibérer sur des controverses socio-environnemen- tales complexes.		Parmi les 4 blocs de recommandations des citoyens dont la création d'un conseil citoyen mixte permanent, ils ont repris uniquement le volet consultation.
Combiner les résultats des assemblées ci- toyennes à des consultations populaires en attendant une réforme constitution- nelle autorisant les référendums décision- nels actuellement interdits en Belgique.	<u>:</u>	Que veut dire opérationnalisation? Les recommandations de la population étaient beaucoup plus précises.
Assurer l'exemplarité des pouvoirs publics en matière d'achats circulaires, durables, sociaux et solidaires.		Il reste un long chemin à parcourir avant que de durabiliser les achats publics en wallonie. Nous sommes dès lors pré- occupés par la volonté de "pérénniser" la politique actuelle. C'est d'autant plus dommage que l'administration a mené un gros travail de réflexion sur la manière d'aller plus loin.
Soutenir les approches systémiques et collaboratives multi-acteurs innovantes comme les social labs.		L'approche par plan d'actions n'est pas utile dans le cadre de problématique complexe. Voilà pourquoi rien ne change

Organiser des congés citoyens afin de fa- ciliter la participation à des dispositifs participatifs		Aucune mention.
Assurer un financement pérenne pour le secteur associatif.	<u>(:</u> )	Nous sommes heureux de voir que le travail du monde associatif semble reconnu dans la DPR et rejoignons le constat sur le besoin de davantage de lisibilité et de prévisibilité.

# **SANTÉ-ENVIRONNEMENT**

# vens al-

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Dans cette DPR, le nouveau gouvernement souligne sa volonté de renforcer les moyens alloués à la prévention en matière de santé. En revanche, au vu du poids de la qualité de notre environnement dans les déterminants de santé, nous espérions des actions fortes pour nous prémunir au mieux de la pollution de l'air, la pollution sonore, des substances chimiques, etc.

Lorsque nous analysons les objectifs pris en la matière, nous constatons avec regret le manque d'ambitions fortes. En effet, les quelques mesures proposées se focalisent sur la surveillance, le monitoring et la sensibilisation. L'état actuel des connaissances appelle des mesures plus fortes afin de limiter les pollutions en amont. De plus, certaines mesures (mobilité, aérien, ...) manquent de cohérence et de justesse dans l'atteinte de certains objectifs et engagements sanitaires.

Nous espérions que la récente crise des PFAS ait réveillé la conscience politique sur la nécessité d'appliquer plus sérieusement le principe de précaution. Force est de constater que ce principe a été galvaudé ou mécompris dans la présente Déclaration. Cette crise nous avait pourtant rappelé que les normes européennes n'étaient pas toujours assez strictes. La fin du « gold plating » souhaitée par le nouveau gouvernement semble pourtant oublier cette réalité.



Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Mettre en œuvre le nouveau plan environ- nement et santé (envies 2024- 2028).		Aucune mention n'a été faite. Ils souhaitent réduire drasti- quement le nombre de plans d'actions wallons pour se foca- liser sur l'essentiel.
Améliorer la qualité de l'air intérieur.	<u>(:)</u>	Manque d'actions concrètes de soutien aux acteurs existants (SAMI).

Adopter et mettre en œuvre une démarche transversale et socialement juste de réduction des pollutions de l'environnement	Centré sur l'accumulation de connaissances (cartographies).  Peu/pas de mesure de réduction des pollutions, ni d'interdiction à la source. (Sauf pour les PFAS)  Pour les enjeux de réduction de la pollution de l'air / pollution sonore / la volonté d'agir mentionnée mais aucun objectif et/ou moyen d'action congrès n'est avancé.  Principe de précaution et Science-based sont antagonistes: "Le principe de précaution vise à permettre aux décideurs de prendre des mesures de protection lorsque les preuves scientifiques relatives à un danger pour l'environnement ou la santé humaine sont incertaines et que les enjeux sont importants".  Pas de prise en compte des inégalités d'expositions environnementales.  La fin annoncée du « Gold Plating » est une menace en matière de santé-environnement. Les directives européennes découlent de négociations politiques permettant déjà de ne pas déforcer certains pays par rapport à d'autres. (ex ; ne pas mettre des normes trop strictes pour la qualité de l'air afin que les pays de l'est puissent arriver à les atteindre,) - La Belgique doit aller plus loin quand elle en a les moyens.
Faire de notre territoire un environnement sain de pollution atmosphérique.	Score de 1. Car se contentent de respecter la règlementation européenne en la matière. Selon Canopea, il est nécessaire de prendre en compte les recommandations scientifiques sans attendre le long processus de mise à jour des Directives européennes.  Abandon pur et simple des Zones Basses Emissions  Pas d'allusion ni au le rôle de la mobilité, ni au le rôle du chauffage résidentiel. Par contre, mise en place de mesures fiscales négatives pour la qualité de l'air ambiant en refusant de tenir compte de la masse des véhicules dans la fiscalité relative à l'acquisition d'un véhicule électrique. Ce revient à nier les impacts sanitaires liés aux pollutions hors échappements (particules fines, bruit,).
Réduire l'exposition des citoyens aux pesticides.	Manque de mesures concrètes focalisées sur l'« exposition » des citoyens et agriculteurs aux pesticides et non uniquement l' « utilisation » en parcelle.  Antagonisme entre deux concepts promus dans ce chapitre : « science based » d'une part et « principe de précaution » d'autre part. En l'absence de consensus scientifiques mais en présence d'un risque suspecté par cette même communauté scientifique, l'absence de preuves ne doit pas se traduire en inaction.

Le bruit, pollution environnementale oubliée.	Ambitions peu claires. Se cantonne a priori aux obligations européennes et non aux normes OMS.  Pas d'allusion à la mobilité (si ce n'est la mesure fiscale négative citée dans la ligne ci-dessus).  En matière d'aérien, le gouvernement prévoit une intensification des activités des deux aéroports wallons sans remise en cause des heures d'activité (selon Conseil Supérieur Santé, interdire vols entre 23h00 et 07h00).  En l'état actuel des technologies, ce souhait ne peut être garant d'une réduction significative de l'exposition au bruit. Le rachat et l'isolation des bâtiments exposés au bruit a montré ses limites – incompatible avec l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations (un « bunker acoustique » ne peut être exemplaire sur le plan de l'aération).  Renforcer des infrastructures telles que Spa Francorchamps renforce l'imaginaire collectif autour de la voiture
	champs renforce l'imaginaire collectif autour de la voiture puissante - légitimise le fait que rouler peut faire du bruit,
Soutenir la nature comme alliée de la santé.	Saluons l'apparition du concept de "soins verts" Mais pas de soutien concret
Accompagner la transition du secteur des soins de santé.	Assez faible, aucune allusion dans la partie "Santé".
	Positif si les missions de Wallonie Santé continuent de pro- poser des produits financiers au service de la transition éco- logique des soins de santé (rénovation, photovoltaique).

# **RESSOURCES EN EAU**

#### COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Le gouvernement se dote de bonnes intentions dans la gestion des ressources hydriques. C'était attendu vu les impacts spectaculaires des inondations! Néanmoins, les ambitions se bornent à de l'accumulation de données sans trajectoire claire, en laissant la part belle au "droit à l'erreur" et à "l'attractivité économique du territoire aux investissements".

En termes de qualité des eaux, malgré une note sur les PFAS, la Wallonie ne se montrera pas plus catholique que le pape en se conformant strictement aux normes européennes, ces dernières ayant déjà montré leurs limites.

Une vision utilitariste et simpliste de ces ressources, avec peu de capitalisation sur les erreurs du passé.







Mesure prioritaire de Canopea	Evaluation	Commentaire
Réglementer l'utilisation de produits phy- tosanitaires dans les zones de prévention de captage d'eau destinée à la distribution publique.		Aucune ambition sur cette mesure.
Réviser la taxe sur les rejets industriels en eau de surface afin qu'elle soit incitative pour une diminution des rejets d'une part, et qu'elle permette au secteur de contribuer justement au financement des politiques de réparation des dégâts occasionnés.		Aucune ambition sur cette mesure.
Définir une priorisation des usages de l'eau en cas de sécheresse, en garantissant une priorité absolue à l'alimentation en eau de distribution publique.	( <u>:</u> )	Pas de précision sur les priorités.
Préserver l'état quantitatif et rétablir l'état qualitatif des masses d'eau		Pas un mot sur le mauvais état qualitatif des masses d'eau (nitrates et pesticides), leur amélioration est pourtant imposée au niveau européen.
Rendre obligatoire le Certib'Eau et la mise en conformité du bâtiment lors de toute mutation immobilière à la fois pour les as- pects gestion d'eau pluviales et gestion d'eau usée.		
Transférer la compétence de fixation du prix de l'eau à un organisme régulateur externe, indépendant du politique et des opérateurs de l'eau.		

